

ABONNEMENTS

Un an 10 fr. 6 mois 6 fr. 3 mois 3 fr. 15 c.

REDACTION et ADMINISTRATION :

ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES

Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les agences de publicité.

DEMAIN Six Pages

LES COUPABLES

La Chambre, en égalant à six ans la durée du mandat législatif s'est portée à elle-même un coup redoutable et malgré la décision contraire que vient de prendre le Sénat, le régime parlementaire en restera longtemps ébranlé.

Cela prouve que la question a semblé grave à quelques-uns. Seulement, elle leur a semblé grave trop tard. Il en est, hélas ! beaucoup qui ont, si on peut dire, l'esprit et la conscience de l'escalier.

Ce qui, d'ailleurs, peut doubler l'économie de démontrer, sur des faits de plus, qu'au parlementarisme, entendu comme expression nécessaire de la liberté politique, ils étaient prêts à préférer, sur l'autel de l'égoïsme, leurs intérêts personnels.

Il n'est aucun homme de bon sens et de bon cœur qui ne sente que ce vote abominable sera pris pour un vote intéressé. Chacun sait que les députés ont d'abord pensé à eux-mêmes. La plupart d'entre eux feront un effort pour revenir ; c'est donc à eux qu'il faut attribuer le privilège de survie qu'ils ont constitué dans la loi. Aussi, ils ont concentré contre la Chambre les rires, les moqueries, les insultes, les népris.

Aussi, ils ont soulevé brutalement le contraste entre l'infirmité de la Chambre quand il faut voter une réforme, et sa promptitude étonnée quand elle doit s'attribuer un bénéfice propre.

Sous la risée et sous l'insulte, comme sous des projectiles sûrs de leur but et de leur poids, les murs pantelants déjà du parlementarisme s'effritaient déjà de débris et tombaient.

Qu'importe à ces grands parlementaires ? Il leur faut un nid bien chaud, un nid tranquille, six années de paisible possession, l'ajournement des jugements redoutables du suffrage universel, et les croûtes ?

Noble souci qui, certes, hante, et on le comprend, l'esprit des candidats pauvres, mais qui devrait être mal accueilli dans la somptueuse demeure des maîtres de la République !

Et voilà ! Les Rouvier, les Méline, les Ribot, ont livré aux ironies et aux mépris un peu de ce parlementarisme dont ils prétendent avoir la garde.

En même temps, ils ont donné au nationalisme hurlant, en quête d'aliments grossiers pour son estomac d'autruche, une force nouvelle.

Il le savait bien, les habiles, qu'ils accroissaient ainsi la vigueur de l'ennemi ! Ils avaient bien que ce vote honnêtement pris par les nationalistes, discuté, commenté, retourné contre la Chambre, c'est-à-dire contre la tribune, dont leur ignorance à la haine, la République dont leur haine à l'horreur.

C'est beau, n'est-ce pas, le désintéressement des hautes consciences républicaines ?

Dès que ces hommes ont fait à la République un mal profond. Incapables de gouverner autrement que par leur coterie, impuissants à l'action, inertes dans les réformes, ils ont livré la République, solidaire de leurs fautes, quoique innocente, aux grands orages de boue et d'injures qui se sont deux fois abattus sur nous. La pudeur, à défaut du remords, aurait voulu qu'ils essayassent de réparer même par le silence, les fautes de la veille. A peine libérés, grâce à l'offensive violente du socialisme, des terreurs personnelles qu'ils n'ont pas un jour confondues avec la noble anxiété démocratique, les voilà qui recommencent.

De tout cela, se dégradera un mélange d'égoïsme, d'utilitarisme, et, penché sur le creuset où se détruisent ces hontes et ces intérêts, se dissipent en une fumée acide et nauséabonde, le pays, un peu plus verra ceux qui le gouvernement et le veulent gouverner. Décidément, rien n'aura servi, et cela semble étrange, mais les leçons les plus fortes se perdent dans le passé.

René VIVIANI.

LA POLITIQUE

Un Candidat errant

Le « Figaro » d'hier, en un éditorial ému, nous conte les mésaventures de M. Piou.

M. Piou qui fut élu en 1885 et en 1889 comme « monarchiste » dans la première circonscription de Saint-Gaudens, battu en 1893 par M. Bepmale, radical-socialiste, et réélu, à une faible majorité, en 1898, — mais cette fois avec l'étiquette de « républicain-rallié » — fait partie, aux dires du « Figaro », de la douzaine de Français sans lesquels on ne conçoit pas une Chambre française » (sic).

Eh bien, — le croirez-vous — cet homme « nécessaire », que le pape Léon XIII honore de sa confiance particulière et qui, sous une apparence suggestive encore, a été porteur de souscriptions qu'on dit considérables, a été nommé député de la France du Nord au Sud, la recherche d'une circonscription électorale.

« Partout, pleure le « Figaro », où il trouvait un arrondissement à sa convenance il trouvait aussi un nationaliste déjà installé et résolu à l'exporter vers d'autres climats ! » Et le journal de M. G. Calmette conclut, couragèrement, tristement :

« De sorte que M. Piou va être obligé de réintégrer son ancienne circonscription ! »

« Espérons que l'infortuné candidat n'aura pas semé le long de son chemin « les sottises considérables » dont il était porteur ! »

Il a dû avoir la prévoyance de l'avenir, M. Quillien, notre « ex-pur », se présentant à Saint-Gaudens, entre M. Bepmale et lui !

Ma sœur, le regarda, et nous intéressa que par les révélations qu'elle nous vout.

« Grâce à sa haute et dorée personnalité, nous apprûmes, en effet, que tout ne va pas pour le mieux au camp des conjurés clérical-nationalistes. »

On s'y déchire à belles dents. M. Béline est combattu par M. Flayelle et M. de Meunier par M. Andrieux.

« On va jusqu'à traiter — horreur ! — M. Méline de juif ! »

Il n'y a pas jusqu'à M. Motte qui n'ait été menacé. Mais, servi par l'expérience, il a répondu à ses amis nationalistes :

« F...chez-moi la paix, Poliment : « laissez-moi faire mes petites affaires tout seul ! »

« Et la Patrie Française », au dire du « Figaro », a encaissé, sans rechigner.

Si M. Piou avait eu le culot de M. Motte, il aurait certainement trouvé, dans le Nord, un arrondissement où placer sa marchandise électorale avec plus de chances qu'à Saint-Gaudens.

Il lui aurait suffi de prier M. Guillaumet de s'écarter, — et M. Guillaumet l'aurait fait, car il n'a plus rien à refuser à la réaction.

G. SIAUVE-EVAUSY.

CHRONIQUE

La bonne vieille fille

Elle passe dans la vie avec une discrétion infinie, toujours simple, toujours modeste, paraissant chercher à se faire oublier, à demeurer invisible.

C'est une petite, toute petite personne, mince, droite, ratatinée, ainsi qu'une vieille pomme, avec des cheveux gris, des yeux vifs, une bouche souriante, une bonne petite vieille fille, enfin, qui inspire des idées de gaieté franche et de santé toujours robuste.

Elle est admirablement propre, d'une propreté aimable qui ressemble à de la coquette. Bien n'est plus soignée, elle n'a rien de plat, toujours si blanc, qui lui donne l'air d'une image d'autrefois.

Il n'y a pas un grain de poussière sur ses joues, pas un trou à sa robe. En la voyant on pense à ces mots que les mères disent aux enfants : « Tu vois propre comme un petit sou. »

Et, tandis que je me suis retourné pour la regarder plus longtemps, elle va, elle va, d'un léger pas menu, et disparaît bientôt au coin de la prochaine rue.

Les vieilles filles méchantes ne sont pas rares, et, vraiment, elles sont bien méchantes. Mais une bonne vieille fille, si vous savez comme c'est bon, et comme c'est curieux à observer !

La bonne vieille fille vit dans une chambre étroite, assez propre, aussi soignée qu'elle-même. L'unique fauteuil est recouvert d'une housse ; et à la devanture les trois ou quatre chaises des petits tabourets ou des petits tapis toujours convenablement brochés ; les meubles respirent ; sur la commode sont rangés quelques livres, des photographes, des tasses à œufs sur des suspensifs, quelques lithographies.

C'est le domaine de la vieille fille. C'est là qu'elle vit, heureuse et tranquille, loin des bruits du monde, et trouvant son repos et sa joie en elle-même.

Souvent, elle a un chat. Elle s'appelle Mlle Sillette. Le chat répond au nom de Mlle Sillette. Elle fait toutes les volées de Mlle Sillette, lequel on a beaucoup, et des plus sages, mais qu'il importe à cette bonne Mlle Sillette de faire vivre, car c'est un animal qui, elle se marie, ne pouvant chérir ses enfants, il est naturel qu'elle aime un chat.

Les enfants ! Elle y pense quelquefois, dans sa solitude.

Comme ils mériteraient de la joie et du bruit dans sa pauvre chambre ! Comme ils rempliraient son horizon.

Elle leur apprendrait les choses qu'on lit dans les livres et leur conterait des histoires pour les divertir. Ne connaît-elle pas toutes les légendes et la merveilleuse aventure de Sept-Bornans !

Mais à quoi bon nourrir son âme de ces folles chimères ? Ce sont là des bonheurs qu'elle ne peut désormais goûter.

Aussi se contente-t-elle, quand elle rencontre des enfants dans la rue, de leur sourire de son doux, avec une expression de douce mélancolie.

La bonne vieille fille ignore la calomnie et ne sait jamais ce que font ses voisins, ni comment ils vivent, ni ce qu'ils pensent.

Il lui paraît que la vie des autres ne la regarde pas et que chacun de nous a, pour sa part, assez d'imperfections, de défauts, de petites taches morales, pour pouvoir s'occuper utilement de sa propre amélioration, sans critiquer, blâmer, censurer son prochain.

Elle ne sait pas mentir. C'est si facile de mentir, vrai, sincère, de répondre oui, quand c'est oui, et non, quand c'est non.

Ne faisant rien de mal, elle n'a rien à dissimuler.

« Sa vie est calme, droite, unie. C'est un beau livre, qui n'a que de beaux feuillets. »

Frédéric VALADE.

JUSTICE BOURGEOISE

Ces jours-ci, la justice correctionnelle, qui pouvait infliger cinq ans de prison et même la peine de la réclusion à un père poursuivi pour avoir martyrisé son enfant avec des raffinements de Huron le nallant, son ennemi attaché au poignet, torture lui infligeait deux années de prison.

me, qui est la peine entrée dans votre vie, n'y a-t-elle pas une terrible répercussion ?

Et Athos salua d'Artagnan de la tête, en homme qui veut faire comprendre qu'il n'est pas fâché de rester seul avec ses pensées.

En rentrant chez lui, d'Artagnan trouva Ketty qui l'attendait. Un mois de fièvre n'ont pas plus changé la pauvre enfant qu'elle ne l'était pour cette nuit d'insomnie et de douleur.

Elle était envoyée par sa maîtresse au faux de Wardes. Sa maîtresse était folle d'amour, ivre de joie ; elle voulait savoir quand son amant lui donnerait un second nuit.

Et la pauvre Ketty, pâle et tremblante, attendait la réponse de d'Artagnan.

Athos avait une grande influence sur le jeune homme, les conseils de son ami, joints aux cris de son propre cœur, s'élevaient détonnés, maintenant que son orgueil était sauvé et sa vengeance satisfaite, à ne plus revoir milady. Pour toute réponse il prit donc une plume et écrivit la lettre suivante :

« Ne comptez pas sur moi, madame, pour le prochain rendez-vous ; depuis ma conversation j'ai tant d'occupations de ce genre qu'il m'a fallu y mettre un certain ordre. Quand votre tour viendra, j'aurai l'honneur de vous en faire part. »

son — le minimum de la peine. Hier, la même justice, avant d'prononcer sur le cas d'un mendiante qui avait commis le crime d'avoir fait, le condamnant à deux mois de prison, alors que l'admission des circonstances atténuantes lui permettait de réduire l'emprisonnement au-dessous de six jours, et même de substituer l'amende à la prison.

Peut-être ce mendiante était-il un personnage dangereux, tendant la main aux carrefours et sollicitant d'un air importun la charité dans les grands jours des places publiques, et la nuit attaquant dans l'ombre des rues désertes le passant attardé ? Point. C'était un malheureux infirme, vieilli avant l'âge, incapable de gagner sa vie, incapable aussi de faire du mal à autrui. C'était un récidiviste, mais un récidiviste de la misère n'ayant jamais été condamné que pour avoir tendu la main. L'article 463 du code pénal, qui règle l'application des circonstances atténuantes, dispose qu'elles pourront être accordées, même en cas de récidive.

Si quelqu'un méritait de les obtenir, c'était cet homme que les infirmes empêchaient de travailler et qui n'en pouvait accuser d'importuner ses semblables puisqu'au moment où on l'avait arrêté, un passant lui avait, sur une discrète sollicitation, donné vingt centimes.

Ces vingt centimes, c'était tout ce qu'il possédait au moment où on l'arrêta. On nous persuadera d'autant moins que les avoir reçus méritait deux mois de prison, que la police a vis-à-vis des mendiants deux poids et deux mesures. Il suffit de se promener quelques heures dans les grands boulevards pour en rencontrer un choix varié. Le plus grand nombre opère ostensiblement, et notamment ceux qui stationnent à la porte des églises ne sont jamais inquiétés. Ce sont, en général, les pauvres honnêtes, ceux qui se cachent pour tendre la main, que la police arrête quand elle les surprend.

Il faut rayier du code pénal ce délit absurde qui punit les misérables du crime d'être pauvres, et qui est plus inique encore quand celui qu'il frappe est un infirme incapable de travailler. La société a le droit de faire respecter ceux de ses membres que la maladie ou les années empêchent de pourvoir à leur subsistance. C'est déjà trop qu'elle s'y dérobe. Mais qu'elle les condamne à la prison parce qu'ils ne consentent pas à crever de faim, c'est une plaisanterie qui même pour des classes dirigeantes passe les bornes de la permission.

LES FRAIS D'HUISSIERS

Nous avons annoncé que la commission de réforme des tarifs judiciaires s'était réunie avant-hier, sous la présidence de M. Borchon. Nous pouvons annoncer aujourd'hui qu'au cours de cette séance — une des plus importantes qu'ait eues la commission — un très grand coup de pioche a été apporté à l'arche sacrée des huissiers.

Le rapporteur de la commission, M. Benjamin Ménéty, a été, en effet, obligé de rapporter la révision complète du tarif actuel qui remonte à une époque antédiluvienne — en 1807.

Les huissiers ont protesté, mais les arguments des plaignants furent justifiés et de ne pas trop attendre par une tarification nouvelle ad hoc devant les tribunaux, surtout ceux de province dont la situation est souvent si minime.

Pour arriver à ce résultat, voici quelles ont été les idées admises par la commission que présidait M. le premier président Forcillon.

Le tarif nouveau, sans approbation du Conseil d'Etat, sera soumis à l'Assemblée nationale, sous le nom de loi de réorganisation des huissiers de France ; il ne sera pas proportionnel. L'huissier étant exclusivement un agent d'exécution, un mandataire ad hoc devant les tribunaux, il ne peut avoir un salaire fixe sur les actes qu'il signifie.

A l'avenir, les originaux d'exploits seront payés à l'officier ministériel ; Trois francs.

Les procès-verbaux, 8 francs les trois premières heures ; 6 francs pour les trois heures qui suivent.

Les procès rapportés à l'huissier 3 francs, original, copie, transcription, quelle que soit la nature du procès ; les autres actes les compteront Royale de toute la vitesse de ses jambes.

Mais ces émoluments sont fixes ; ils comprennent la somme de l'assignation de témoins, s'il y a lieu, les recherches des serruriers, affiches, commissaire de police, agent de l'autorité.

Les procès-verbaux, 8 francs les trois premières heures ; 6 francs pour les trois heures qui suivent.

Les procès rapportés à l'huissier 3 francs, original, copie, transcription, quelle que soit la nature du procès ; les autres actes les compteront Royale de toute la vitesse de ses jambes.

Mais ces émoluments sont fixes ; ils comprennent la somme de l'assignation de témoins, s'il y a lieu, les recherches des serruriers, affiches, commissaire de police, agent de l'autorité.

Les procès-verbaux, 8 francs les trois premières heures ; 6 francs pour les trois heures qui suivent.

Les procès rapportés à l'huissier 3 francs, original, copie, transcription, quelle que soit la nature du procès ; les autres actes les compteront Royale de toute la vitesse de ses jambes.

Mais ces émoluments sont fixes ; ils comprennent la somme de l'assignation de témoins, s'il y a lieu, les recherches des serruriers, affiches, commissaire de police, agent de l'autorité.

Les procès-verbaux, 8 francs les trois premières heures ; 6 francs pour les trois heures qui suivent.

Les procès rapportés à l'huissier 3 francs, original, copie, transcription, quelle que soit la nature du procès ; les autres actes les compteront Royale de toute la vitesse de ses jambes.

Mais ces émoluments sont fixes ; ils comprennent la somme de l'assignation de témoins, s'il y a lieu, les recherches des serruriers, affiches, commissaire de police, agent de l'autorité.

Les procès-verbaux, 8 francs les trois premières heures ; 6 francs pour les trois heures qui suivent.

Les procès rapportés à l'huissier 3 francs, original, copie, transcription, quelle que soit la nature du procès ; les autres actes les compteront Royale de toute la vitesse de ses jambes.

Mais ces émoluments sont fixes ; ils comprennent la somme de l'assignation de témoins, s'il y a lieu, les recherches des serruriers, affiches, commissaire de police, agent de l'autorité.

Les procès-verbaux, 8 francs les trois premières heures ; 6 francs pour les trois heures qui suivent.

Les procès rapportés à l'huissier 3 francs, original, copie, transcription, quelle que soit la nature du procès ; les autres actes les compteront Royale de toute la vitesse de ses jambes.

Mais ces émoluments sont fixes ; ils comprennent la somme de l'assignation de témoins, s'il y a lieu, les recherches des serruriers, affiches, commissaire de police, agent de l'autorité.

Les procès-verbaux, 8 francs les trois premières heures ; 6 francs pour les trois heures qui suivent.

Les procès rapportés à l'huissier 3 francs, original, copie, transcription, quelle que soit la nature du procès ; les autres actes les compteront Royale de toute la vitesse de ses jambes.

Mais ces émoluments sont fixes ; ils comprennent la somme de l'assignation de témoins, s'il y a lieu, les recherches des serruriers, affiches, commissaire de police, agent de l'autorité.

Les procès-verbaux, 8 francs les trois premières heures ; 6 francs pour les trois heures qui suivent.

VICTOIRE SOCIALISTE

Election d'Edouard Bernstein

Comme on le sait, Breslau vient de choisir pour le représenter au Parlement allemand, Edouard Bernstein, dont les discours et les écrits ont soulevé au sein du parti socialiste en Allemagne des polémiques et des controverses aussi violentes que celles qui ont marqué en France la lutte entreprise contre Jaures, par les intrançais du marxisme.

C'est la personnalité du candidat socialiste qui faisait donc le grand intérêt de la lutte électorale de Silésie.

Or, rappelés le résultat du scrutin : Bernstein, 14.664 voix ; le candidat libéral, 6.428 voix ; le candidat commun aux conservateurs et aux catholiques, 4.465 voix ; le candidat antisémite 225 voix.

Ce que nous voulons faire ressortir surtout, la moralité pratique immédiate que nous voulons tirer de l'élection de Bernstein, c'est que les socialistes allemands comprennent tout autrement que les marxistes français leur devoir électoral.

An Congrès national socialiste allemand, l'an dernier, Bernstein fut dénoncé par les intrançais comme traître au parti ; ce n'était plus qu'un simple réformateur bourgeois. Il fut censuré par le Congrès. Nos excommunicateurs farouches furent bien surpris, à cette époque, de ne pas le voir exclure du parti ; que vont-ils dire aujourd'hui qu'ils savent qu'un candidat socialiste orthodoxe n'a été opposé à Bernstein dans une circonscription où les intrançais sont en très forte majorité ?

Les socialistes allemands de toutes les écoles ont salué la victoire de Bernstein ; ils estiment que des hommes de la valeur de Bernstein ont leur place marquée au Parlement et oubliant — dans l'intérêt du Parti — leurs dissensions tactiques.

G.D.

UN SAINT ENTRE DEUX SELLES

Dans un petit village des environs de Gand, le curé prêchant dimanche à ses ouailles terminait ainsi son sermon : « Vous trouverez à la messe vos frères et sœurs, dans le présent, un morceau de papier sur lequel sera écrit ce que vous voulez demander à saint Antoine de Padoue. Sans doute il vous exaucera. »

Les fidèles paria, le curé ouvrit les deux troncs. Le premier contenait pas mal de monnaie de cuivre et de nickel. Le second renfermait deux cents petites feuilles de papier et sur chacune d'elles étaient écrits ces mots : « Wif cischon altemer se afremter (nous désirons le suffrage universel). Le curé fit la tête que vous pensez et l'on assure que saint Antoine de Padoue se trouve dans le plus grand embarras. Il ne saurait se brouiller avec le parti clérical belge, et d'autre part, devant une telle unanimité...

LA CONVENTION D'ARRAS

A la suite de la lettre de M. Lavaurs, nous avons annoncé l'article de notre excellent collaborateur et ami, le citoyen Basly.

Le Conseil d'administration du Syndicat du Pas-de-Calais a accepté le principe de la convention et heures pour prendre une décision, le citoyen Basly nous prie de ne publier cet article que dimanche matin afin de n'influer en rien sur l'attitude des administrateurs du Syndicat.

CHAMBRE DES DEPUTES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

LE REPOS HEBDOMADAIRE

MILLERAND, ministre du commerce, vient de faire une rectification à propos de certaines paroles prononcées hier, en fin de séance, par M. Charles Ferry, au sujet de la fixation de l'ordre du jour.

« J'ai prévu, dit-il, M. Charles Ferry qui fera une rectification au début de la séance, ne m'oppose pas du tout à ce que la question du repos hebdomadaire vienne en discussion à la séance de demain.

Mais M. Charles Ferry qui s'y est opposé a affirmé que le ministre du commerce s'était opposé à ce que le projet soit applicable au personnel des établissements de l'Etat. C'est absolument inexact.

J'ai demandé qu'il comprenne tous les établissements publics et privés. Ce n'est par la faute du gouvernement que la commission a décidé de ne pas enquêter sur ce point.

M. GEORGES BERRY fait observer que le projet verbatim n'a compris dans le projet, ni les employés des postes, ni ceux des travaux publics. C'est une lacune.

La commission a néanmoins approuvé le projet tel qu'il est et le rapport sera communiqué à la Chambre.

MILLERAND. Le gouvernement a déjà pris des mesures pour assurer le repos hebdomadaire à plusieurs catégories d'employés des postes. L'incident est clos.

PROJETS DIVERS

M. BERTEUX, rapporteur, dépose, au nom de la commission du budget, un rapport sur un projet de loi relatif à la création d'une poudrière en Algérie et demande l'urgence et la discussion immédiate.

L'urgence est déclarée et le projet de loi est adopté.

La Chambre adopte, après urgence déclarée, des projets locaux intéressant les villes de Gap, Dunkerque, Toulouse et la Réunion.

Le projet adopté par le Sénat, portant modification de la loi du 27 ventôse an 11 et 21 juin 1843, relatives au notariat est voté sans opposition après déclaration d'urgence.

Le projet adopté avec modification par le Sénat, portant modification de divers articles de la loi de 1844 sur les brevets d'invention est retiré de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la discussion des propositions de MM. Gauthier, Emile Dubois, Fourcade et Lelièvre tendant à la création d'un franc par jour aux familles nécessiteuses des soldats dispensés en vertu des articles 21 et 22 de la loi du 15 juillet 1889.

L'urgence est déclarée.

UNE INTERPELLATION

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. MEYER sur le retard apporté à l'établissement d'un câble sous-marin de Brant à Dakar.

M. MEYER dit qu'il importe que ce câble soit promptement établi.

Il demande en même temps quelles mesures le gouvernement compte prendre pour assurer les communications télégraphiques avec nos possessions d'Extrême-Orient.

Il constate que les Anglais ont établi un admirable réseau de câbles sous-marins dans le monde entier. Aussi leur commerce s'est-il pris un essor grandissant.

Les avantages qu'ils en retirent au point de vue politique ne sont pas moins grands, car toutes les dépêches sont concentrées à Londres.

Puisque nous avons adopté une politique coloniale, nous devons assurer la sécurité de nos colonies et imiter les Etats-Unis et l'Allemagne qui établissent des réseaux de câbles les reliant avec leurs nouvelles possessions.

Les Anglais continuent de leur côté à étendre leur réseau, et pendant ce temps, que faisons-nous ?

Répondons nous sur la suggestion des Anglais pour les communications avec nos colonies ? Cela n'est pas possible ; il faut assurer avant tout la sécurité du pays.

Reponse de Millerand

MILLERAND répond qu'en 1899, lorsque l'Angleterre supprima à Aden les communications télégraphiques avec l'Afrique orientale, le gouvernement se préoccupa des moyens d'assurer les communications et il émit en 1900 un projet tendant à la création d'un réseau de câbles.

En juin 1901, il ouvrit un câble de Toulouse à Hanof et un câble Oran à Tânger.

En même temps, il poursuivait la reprise de réseau de la Compagnie de l'Ouest-Africain qui desservait nos possessions d'Extrême-Orient et il sera bientôt maître des lignes du Gabon et du Sénégal.

D'autre part, une loi a approuvé la convention passée avec la Compagnie française des câbles.

(A suivre.)

« Votre bien reconnaissant, Lady CLARICK. »

Les Trois Mousquetaires

ALEXANDRE DUMAS

XXXV

La nuit tous les chats sont gris

Athos l'examina et devint très pâle, puis il essaya à l'annulaire de sa main gauche ; elle allait à ce doigt comme si elle eût été faite pour lui.

Un nuage de colère et de vengeance passa sur le front ordinairement si calme du gentilhomme.

« Il est impossible que ce soit elle, dit-il ; comment cette bagne se trouvait-elle entre les mains de milady Clarick ? Et cependant c'est bien difficile qu'il y ait entre deux bijoux une pareille ressemblance.

« Connaissez-vous cette bagne ? demanda d'Artagnan.

« J'avais cru la reconnaître, dit Athos, mais sans doute que je me trompais.